

## Outremont Montréal

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 6 mars 2017, le conseil de l'arrondissement a adopté le règlement **AO-342** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement concernant les prohibitions et nuisances (1063)* ».

L'objet dudit règlement est de modifier le règlement 1063 afin de permettre, sur ordonnance du conseil, la restauration ambulante (notamment la cuisine de rue) sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 16 mars 2017

Me Julie Desjardins, avocate  
Secrétaire substitut de l'arrondissement

